



Stop respecté, mais véhicule non éclairé

Par **trishgirl**, le **21/10/2009** à **10:49**

Bonjour,rnrnMon ami roulait de nuit et est arrivé à un stop. Après l'avoir marqué et vérifié les deux côté, il s'est engagé et un scooter non éclairé (prouvé par témoin au stop en face) est rentré dans la voiture au niveau de l'aile arrière côté conducteur. Les deux personnes du scooter, dont un n'avait pas de casque, ont apparemment été blessés mais ils se sont relevés et sont partis des lieux de l'accident, laissant le scooter sur place. Les gendarmes sont venus et ont peut-être retrouvé un des deux hommes.rnrnNous nous retrouvons promenés entre la gendarmerie et l'assurance, ne sachant pas quoi faire.rnrnNous n'avons encore rien déclaré à l'assurance car ils nous expliqué que si nous entamions une quelconque démarche auprès d'eux, nous aurions au mieu 50% des torts.rnrnNous ne savons pas quoi faire puisque mon ami n'a plus de voiture et qu'il continu de payer son crédit et son assurance pour celle-ci.rnMa question est la suivante : quelles démarches doit-on faire ?rnrnMerci d'avance, cordialement.

Par **Tisuisse**, le **21/10/2009** à **13:16**

Bonjour,rnrnDans un premier temps, laissez faire la gendarmerie mais préparez une déclaration d'accident destinée à votre assureur. Ce dernier se mettra en rapport avec la gendarmerie pour avoir des explicatons complémentaires, ensuite, vous aviserez.